

Arrêté Municipal N° 47/2025
Permis de détention
D'un chien de deuxième catégorie

Le Maire,

- Vu le Code rural, et notamment ses articles L.211-1 et suivants, D.211-3-1 et suivants et R.211-5 et suivants,
- Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,
- Vu l'arrêté interministériel du 27 Avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,
- Vu l'arrêté du Préfet de la Haute-Garonne en date du 17 Novembre 2008, dressant, pour le département de la Haute-Garonne, la liste des vétérinaires habilités à pratiquer l'évaluation comportementale prévue au II de l'article L.211-13-1 du code Rural
- Vu l'arrêté du Préfet de la Haute-Garonne, portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents,
- Vu la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces y annexées,

ARRETE

Article 1 : Le permis de détention prévu à l'article L214-14 du code rural est délivré à :

Nom : **MONTOUT**

Prénom : **Olivier**

Qualité : Propriétaire X Détenteur de l'animal ci-après désigné

Adresse : **81 Rue du Puits Perdu 31590 Verfeil**

Assuré(e) au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés au tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances :

MAAF

Numéro du contrat : **131314925 j - HA2 - 007**

Détenteur (trice) de l'attestation d'aptitude délivrée le : **10 mai 2025**

Par : **Louise GUIGNARD-MINI, 7 Rue du Vieux Puits 77570, La Madelaine Sur Loing.**

Pour le chien ci-après identifié :

Nom : **Thyana**

N° de pédigrée si le chien est inscrit au Livre des origines français (facultatif) :

LOF 2 ROT 119564

Catégorie : 1ère 2ème X

Date de naissance : **18/10/2024**

Sexe : Mâle Femelle X

N° de tatouage : effectué le :
Ou :
N° de puce : **250269611235655** implantée le : **02/11/2015**

Vaccination antirabique effectuée le : **22/01/2025**
Par : **Docteur VR FERLAT CEDRIC 59 route du TAUR, 81430, Villefranche d'ALBIGEOIS**

Stérilisation (1ère catégorie) effectuée le :
Par :

Evaluation comportementale effectuée le : **23/06/2025**
Par : **Docteur DIAZ Christian 24 Av de Lacourtenourt, 31140, AUCAMVILLE**

Article 2 : la validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1 de la validité permanente :

De l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers,

Et de la vaccination antirabique du chien.

Article 3 : En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la mairie du nouveau domicile.

Article 4 : Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans la section XI. « Divers » du passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du parlement européen et du conseil numéro 998/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1^{er}.

Article 5 : Une ampliation du présent arrêté est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1^{er}.

Le 07/07/2025

Le Maire,

Patrick PLICQUE

